

Journal Le St-U

Édition spéciale du 25 mars 2024

Caractérisation des installations septiques du territoire de Saint-Ubalde

Depuis la parution du St-U spécial du mois d'octobre 2023 relativement à la caractérisation des installations septiques du territoire, la municipalité a progressé dans le dossier. En effet, la municipalité a procédé à son appel d'offres qui s'est déroulé entre le 2 novembre et le 1^{er} décembre dernier.

Suivant la réception des offres, nous avons procédé à l'analyse de celles-ci par le biais d'un comité de sélection choisi par la municipalité et composé de citoyens. Nous avons reçu deux offres. L'entreprise qui a été sélectionnée suivant l'analyse est Expertises M.P & fils de Pont-Rouge. Le contrat a été octroyé lors de la séance du 16 février dernier par la résolution numéro 2024-02-30.

Expertise M.P & fils est en affaires depuis 2019 et possède une expertise remarquée pour les installations septiques. Mesdames Sabrina Moisan-Beaupré et Isabelle Paquet sont les copropriétaires de l'entreprise. La firme a fait dans les dernières années, des caractérisations d'installations septiques pour les villes de Saint-Raymond et Pont-Rouge. Les deux villes ont été très satisfaites du service offert par l'entreprise.



Sabrina Moisan-Beaupré Ing.
Copropriétaire



Isabelle Paquet, chargée de projet
Copropriétaire

En plus des copropriétaires, il y a quatre employés permanents qui œuvrent dans l'entreprise. Ils travailleront également sur le projet de la Municipalité.

En parallèle, nous avons procédé à l'adoption du règlement 267 afin de condenser l'ensemble des règlements visant les installations septiques pour permettre à la municipalité de procéder à la caractérisation des installations septiques. Le règlement sera en vigueur vers la fin du mois de mars.

Afin de respecter l'engagement de la municipalité quant au projet de caractérisation, une rencontre citoyenne est prévue le 18 avril 2024 à 19 h à la salle polyvalente Dolbec sis au 400, rue de l'Aréna (Centre récréatif ESU) afin d'expliquer le projet et de répondre aux questions des citoyens.

Pour cette rencontre, nous privilégierons les citoyens visés par la première année du projet. Cependant, tous les citoyens concernés qui le souhaitent pourront assister à la rencontre. Une diffusion de la rencontre par vidéoconférence sera également faite. Afin d'avoir une rencontre fluide, les personnes présentes en vidéoconférence devront fermer leur micro. Les gens en vidéoconférence pourront poser des questions, mais elles doivent être écrites. Cette diffusion sera enregistrée et sera publiée sur le site Internet de la Municipalité dans les jours suivants la rencontre. Si d'autres questions subsistent à la suite de la rencontre, nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

Voici le lien de la rencontre : https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_ZGIzYjg2OWQtZTVkNS00NDE5LWI2NzktNTU4M2RIYWUzMGV1%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%225ce94e7e-eef3-4785-b14c-cd386df9ff4e%22%2c%22Oid%22%3a%2292626150-0ecd-4ef7-9de9-e4cc8c830632%22%7d

Voici le projet d'ordre du jour de la rencontre :

1. Accueil des citoyens
2. Mot de bienvenue
3. But du projet
 - a. Historique du projet
4. Présentation de la firme
5. Présentation de la procédure
6. Calendrier et suite du projet
7. Période de questions
8. Mot de fermeture

Nous pouvons déjà vous indiquer que la firme communiquera par téléphone avec les propriétaires afin de convenir d'une date pour la caractérisation. Nous avons déjà certains numéros de téléphone dans nos dossiers. Cependant, il est important que les propriétaires fournissent leurs coordonnées téléphoniques à la municipalité pour que nous puissions corroborer celles que nous avons et les transmettre à la firme afin que la firme puisse communiquer avec les propriétaires. Également, la période de travail de la firme sera généralement du lundi au mercredi, si la température le permet. Pour ceux qui n'auront pas fourni leurs coordonnées, une lettre sera transmise afin d'indiquer la procédure.

Les citoyens visés par cette première rencontre sont ceux ayant une ou des propriétés dans ces secteurs :

Chemin du lac Perreault
Chemin du lac Perron
Chemin du lac Fin
Chemin de la Tranquillité (Lac Sainte-Anne)

Chemin Gédéon-Perron (Lac Sainte-Anne)
Chemin du lac à la Perchaude
Chemin Clément-Savard (Lac à la Perchaude)
Rue du Boisé (Lac Émeraude)
Chemin du lac Émeraude

Nous tenons toutefois à vous informer que nous avons reçu une réponse négative de la part du ministère de l'Environnement pour la subvention demandée par la municipalité dans ce dossier.

Pour toute question relative à ce St-U spécial, vous pouvez contacter Alexandre Jobin, directeur de l'urbanisme et de l'environnement au 418 277-2124, poste 105 ou par courriel à urbanisme@saintubalde.com.